

**M. l'Orateur:** Le député invoque-t-il le Règlement?

**M. Lundrigan:** J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe invoque le Règlement. Je lui donne la parole en premier, puis le député de Rimouski et les autres députés qui le désirent pourront poser des questions supplémentaires.

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, pour dissiper toute fausse impression qu'auraient laissée les propos du ministre, puis-je me permettre de signaler que Frank Petten, agent des relations publiques du CN, a émis un communiqué officiel, hier ou avant-hier, à Saint-Jean (Terre-Neuve) où il a dit qu'en dépit du fonctionnement normal à l'heure actuelle, le retard ne sera pas rattrapé avant la période de Noël et du Jour de l'an.

**M. Marchand (Langelier):** Je pose la même question de privilège, monsieur l'Orateur. Je me suis renseigné auprès du CN et on m'a dit que personne ne pouvait l'affirmer à ce moment-ci. Rien ne permet de l'affirmer.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Pourrions-nous avoir un peu d'ordre, s'il vous plaît. Le député a invoqué le Règlement, mais le député de Gander-Twillingate l'interrompt par une question de privilège qu'il aimerait poser. J'espère qu'on en sortira rapidement parce que j'aimerais permettre à d'autres députés de poser leurs questions.

**M. Lundrigan:** Votre Honneur, l'honorable député qui représente le ministère des Transports à la Chambre des communes a laissé l'impression...

**Des voix:** C'est un ministre.

**M. Lundrigan:** ... qu'on avait fourni de faux renseignements à la Chambre des communes. Comme l'a indiqué mon collègue de la côte ouest de la province, hier, le CN a émis officiellement un communiqué indiquant exactement ce qu'a signalé aujourd'hui le député. J'ai l'impression qu'ou bien le ministre des Transports ignore complètement ce qui se passe dans son ministère, ou bien le CN lui fait avaler toutes sortes de couleuvres.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Pourrions-nous avoir un peu d'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est évidemment pas un rappel au Règlement. Le député débat une question avec le ministre pendant la période des questions. Il devrait y avoir d'autres occasions pour invoquer le Règlement, poser des questions de privilège ou faire des déclarations qui sont ici complètement irrégulières, qui vont certainement à l'encontre du règlement de la Chambre et sont injustes pour les autres députés qui veulent poser des questions pendant la période prévue. Le ministre des Transports veut soulever la question de privilège.

#### Questions orales

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège. Je n'ai qu'un seul moyen de savoir ce que le CN fait là-bas à l'heure actuelle et c'est de communiquer avec un des fonctionnaires et lui demander de faire rapport. C'est ce que j'ai fait et je l'ai signalé à la Chambre. Le CN m'a fait savoir en même temps que cette initiative entraînera un déficit supplémentaire de 8 millions de dollars cette année par rapport à l'an dernier, c'est-à-dire 52 millions de dollars...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Gander-Twillingate a demandé la parole et l'a obtenue pour soulever une question de privilège. Le ministre a été autorisé à répondre et il l'a fait brièvement. Je prie les députés de collaborer, car nous reviendrons aux questions supplémentaires en temps voulu. Nous n'obtenons guère de résultats concrets en soulevant ces prétendues questions de privilège et en invoquant le Règlement, ce qui est, à mon avis, inacceptable.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A mon avis, les députés ne devraient pas se préoccuper autant des subtilités parlementaires que des événements qui se déroulent au pays. Je ne suis pas un spécialiste du Règlement, comme beaucoup d'autres de ce côté-ci de la Chambre, mais je sais que nous avons la liberté de parole. Si nous n'avons pas le droit de nous lever à la Chambre et de porter ces questions à l'attention du public par l'intermédiaire de la Chambre des communes, alors, nous perdons notre temps ici. C'est mon droit.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lundrigan:** Il est fort difficile au cours de la période des questions, à moins d'être passé maître dans l'art de naviguer, de soulever une question et d'en présenter tous les aspects dans l'ordre approprié. Nous avons posé la question au ministre aujourd'hui et il a parlé du CN. Nous ne parlons pas du CN, nous parlons de la responsabilité constitutionnelle du gouvernement du Canada envers la province de Terre-Neuve, conformément aux conditions de l'union en vigueur depuis 1949. Nous ne demandons pas au ministre d'obtenir des rapports du CN. Nous lui demandons d'assumer sa responsabilité de porte-parole du gouvernement en matière de transport et de s'assurer que nos marchandises soient transportées.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne rendrai certainement pas de décision sur cette prétendue question de privilège. Le député proclame son droit de parler librement. A mon avis, s'il est un député à qui ce droit est reconnu, c'est bien celui de Gander-Twillingate.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Notre Parlement est régi par un Règlement qui s'applique à tous les députés. Je n'en dirai pas plus et je donne maintenant la parole au député de Rimouski. C'est un humble député qui siège à l'autre